

4.0 Sources et méthodes

Le périmètre de l'ESS a été établi en collaboration avec l'INSEE et les méthodologies de traitement sont harmonisées au sein du réseau national des observatoires des Chambres Régionales de l'Economie Sociale et Solidaire. Les structures de l'économie solidaire ayant d'autres formes juridiques que celles de l'économie sociale (association, coopérative, mutuelle et fondation) ne sont actuellement pas comptabilisées, mais leur incorporation aurait un impact statistique limité. Les cartes au niveau régional sont issues de l'Observatoire national de l'ESS (ONESS) sur des données INSEE au 31/12/2006. Les cartes au niveau départemental ont été établies par l'Observatoire régional sur des données au 31/12/2007.

La source CLAP (Connaissance locale de l'appareil productif) est utilisée pour fournir des statistiques localisées jusqu'au niveau communal. Elle est considérée comme la référence pour les comptages par territoire, comptages nationaux ou territoriaux. Le champ couvre la quasi totalité des salariés en intégrant les données URSSAF du secteur privé et les trois fonctions publiques, en dehors des données MSA de l'agriculture, la sylviculture et la pêche. L'utilisation de CLAP permet pour la première fois de comparer l'ESS au privé hors ESS et au public.

DADS : La Déclaration Annuelle des Données Sociales est une formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés. C'est l'unique source annuelle statistique donnant un décompte exhaustif des établissements et de leurs effectifs salariés en France. Elle permet l'analyse des salaires et des emplois dans l'ensemble des secteurs privé et semi-public, y compris des services de l'Etat à caractère industriel et commercial (grandes entreprises d'économie mixte), des collectivités territoriales et des hôpitaux publics. Par contre, la fonction publique d'Etat, les services domestiques et les activités extraterritoriales sont exclus de cette base de données.

La source DADS a été utilisée pour les analyses en termes de structures d'emplois sur les indicateurs absents de la source CLAP (tranches d'âges, conditions d'emplois...).

4.1 Champs de l'ESS

→ Liste des catégories juridiques incluses dans le champ de l'économie sociale

Code Juridique	LIBELLE Code Juridique	FAMILLE
5 191	société de caution mutuelle	Coopératives
5 192	société coopérative de banque populaire	Coopératives
5 193	caisse de crédit maritime mutuel	Coopératives
5 194	caisse (fédérale) de crédit mutuel	Coopératives
5 195	association coopérative inscrite (droit local Alsace Moselle)	Coopératives
5 196	caisse d'épargne et de prévoyance à forme coopérative	Coopératives
5 203	Société en nom collectif coopérative	Coopératives
5 307	Société en commandite simple coopérative	Coopératives

SUITE >>>

Code Juridique	LIBELLE Code Juridique	FAMILLE
5 309	Société en commandite par actions coopérative	Coopératives
5 432	SARL d'intérêt collectif agricole (SICA)	Coopératives
5 443	SARL coopérative de construction	Coopératives
5 451	SARL coopérative de consommation	Coopératives
5 453	SARL coopérative artisanale	Coopératives
5 454	SARL coopérative d'intérêt maritime	Coopératives
5 455	SARL coopérative de transport	Coopératives
5 458	SARL coopérative de production(SCOP)	Coopératives
5 459	SARL union de sociétés coopératives	Coopératives
5 460	autre SARL coopérative	Coopératives
5 505	SA à participation ouvrière à CA	Coopératives
5 532	SA mixte d'intérêt collectif agricole à CA	Coopératives
5 543	SA coopérative de construction à CA	Coopératives
5 547	SA coopérative de production de HLM à CA	Coopératives
5 551	SA coopérative de consommation à conseil d'administration	Coopératives
5 552	SA coopérative de commerçants détaillants à CA	Coopératives
5 553	SA coopérative artisanale à CA	Coopératives
5 554	SA coopérative (d'intérêt) maritime à CA	Coopératives
5 555	SA coopérative de transports à CA	Coopératives
5 558	SA coopérative de production (SCOP) à CA	Coopératives
5 559	SA union de sociétés coopératives à CA	Coopératives
5 560	autre SA coopérative à CA	Coopératives
5 605	SA à participation ouvrière à directoire	Coopératives
5 632	SA d'intérêt collectif agricole (SICA)	Coopératives
5 643	SA coopérative de construction à directoire	Coopératives
5 647	SA de production de HLM anonyme à directoire	Coopératives
5 651	SA coopérative de consommation à directoire	Coopératives
5 652	SA coopérative de commerçants détaillants à directoire	Coopératives
5 653	SA coopérative artisanale à directoire	Coopératives
5 654	SA coopérative (d'intérêt) maritime à directoire	Coopératives
5 655	SA coopérative de transport à directoire	Coopératives
5 658	SA coopérative de production(SCOP) à directoire	Coopératives
5 659	SA union de sociétés coopératives à directoire	Coopératives
5 660	autre SA coopérative à directoire	Coopératives
5 699	autre SA à directoire (croisement avec NAF1 : 651E Caisses d'Épargne)	Coopératives
6 100	Caisse d'Épargne et de Prévoyance	Coopératives

Code Juridique	LIBELLE Code Juridique	FAMILLE
6 316	coopérative d'utilisation du matér. agric. en commun (CUMA)	Coopératives
6 317	société coopérative agricole	Coopératives
6 318	union de sociétés de coopérative agricole	Coopératives
6 411	société d'assurance mutuelle	Mutuelles
6 532	société civile d'intérêt collectif agricole (SICA)	Coopératives
6 543	société civile coopérative de construction	Coopératives
6 551	société civile coopérative de consommation	Coopératives
6 554	société civile coopérative (d'intérêt) maritime	Coopératives
6 558	société civile coopérative entre médecins	Coopératives
6 560	autre société civile coopérative	Coopératives
6 595	caisse (locale) de crédit mutuel	Coopératives
6 596	caisse de crédit agricole mutuel	Coopératives
8 140	mutualité sociale agricole	Mutuelles
8 210	mutuelle	Mutuelles
8 250	assurance mutuelle agricole	Mutuelles
8 290	autre organisme mutualiste	Mutuelles
9 210	association non déclarée	Associations
9 220	association déclarée	Associations
9 221	association d'insertion par l'économique	Associations
9 222	association intermédiaire	Associations
9 223	groupement d'employeurs	Associations
9 230	association reconnue d'utilité publique	Associations
9 260	association de droit local	Associations
9 300	fondations	Fondations

→ Liste des activités soustraites de la précédente sélection

NAF1	NAF2
codes APE: 75 ou NES:R10 (Administration publique)	Section 0 / Division 84 (Administration publique)
code APE: 911A (Organisations patronales et consulaires)	94.11Z (Activ. des orga. patronales et consulaires)
code APE: 912Z (Syndicats de salarié)	94.20Z (Activ. des syndicats de salariés)
code APE: 913A (Organisations religieuses)	94.91Z (Activ. des orga. Religieuses)
code APE: 913C (Organisations politiques)	94.92Z (Activ. des orga. Politiques)

Administration

Si le domaine d'activité « administration » regroupe essentiellement un certain nombre de services publics ou administratifs (justice, police, sécurité sociale...), dans l'Economie Sociale et Solidaire, et plus particulièrement les associations (où il représente environ 13% des emplois associatifs), il ne s'agit pas de mission de service public, mais d'associations ne disposant pas d'un code d'activité explicite. Elles sont rangées à l'Insee dans cette ligne « administration » au titre de « non-classées ». Pour éclaircir ce point, il a été choisi de renommer la ligne en « Administration ou non-classés ».

Association

Le terme « association » regroupe dans ce document les formes juridiques suivantes : associations déclarées (loi 1901), associations intermédiaires, associations d'insertion par l'économique, associations reconnues d'utilité publique, associations de droit local (Alsace-Moselle), groupements d'employeurs.

Coopérative

Le terme « coopérative » regroupe les formes SARL (Sociétés anonymes à responsabilité limitée), SA (Sociétés anonymes) et sociétés civiles coopératives de construction, de consommation, de commerçants, de médecins, artisanales, agricoles, bancaires, de transport, de production (SCOP), d'intérêt collectif (SCIC), d'intérêt maritime, de HLM, d'intérêt collectif agricole (SICA), d'utilisation de matériel agricole en commun (CUMA) et sociétés de caution mutuelle.

Secteur d'activité ou NES

La NES (Nomenclature Economique de Synthèse) est une nomenclature de grands secteurs d'activité utilisée pour les études statistiques. Elle est en concordance avec la NAF (Nomenclature d'Activités Française). Elle se décline en 16, 36 ou 114 postes ou branches d'activité. On parle dans ce document, quel que soit le niveau utilisé, de secteur d'activité.

Emploi - Effectifs salariés

Ce sont les postes occupés au 31 décembre de l'année. Les données de cette publication n'incluent que les postes non-annexes (voir def), c'est-à-dire les postes qui atteignent certains seuils en termes de rémunération et de volume de travail. Si un même salarié travaille dans 2 établissements distincts, il est comptabilisé 2 fois, soit 2 postes.

Etablissement

Un établissement est une unité de production géographiquement individualisée (une adresse postale), mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Une entreprise peut donc compter plusieurs établissements, dont l'un est le siège.

Employeurs

Les employeurs sont comptés en nombre d'établissements ayant des salariés, c'est-à-dire à partir du moment où une déclaration annuelle des données sociales (DADS) est remplie en fin d'année.

Equivalent Temps Plein (ETP)

Il s'agit de la conversion de l'ensemble des durées de travail de l'ensemble des postes sur l'année en équivalents temps pleins.

Fondations

D'après la définition légale, une fondation est « l'acte par lequel une ou plusieurs personnes physiques ou morales décident l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources à la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif ». Le statut de fondation rassemble les fondations reconnues d'utilités publiques (FRUP), les fondations d'entreprises (FE), les fondations de coopération scientifique (FSC) et les fonds de dotations.

Mutuelles

Le terme « mutuelles » regroupe les mutuelles régies par le code des assurances (ou mutuelles d'assurance) et les mutuelles régies par le code de la mutualité (mutuelles santé et prévoyance).

Poids

Les calculs de « poids » sont toujours effectués relativement à l'ensemble de la région (totalité des secteurs public et privé) sur tous les domaines d'activités confondus ou sur un domaine d'activité particulier. Il s'agit donc de part de volumes mesurés sur l'économie sociale ou une composante de l'économie sociale ramenée à un ensemble prenant en compte les autres entreprises et organismes des secteurs public et privé.

Poste non-annexe

Définition issue des DADS : un poste est considéré dans les DADS comme non annexe, dans le cas général, si la rémunération est supérieure à 3 SMIC mensuels ou si la durée d'emploi dépasse 30 jours et 120 heures et 1,5 h/jour. Sinon le poste est considéré comme annexe.

Un poste est considéré dans DADS comme non annexe ou « vrai emploi » s'il atteint certains seuils en termes de rémunération et de volume de travail.

Privé (champ ou secteur)

Le champ ou secteur privé regroupe l'ensemble des établissements dont les statuts juridiques ne relèvent pas du secteur public (voir définition). Dans cet ensemble, certains établissements relèvent de statuts d'associations, coopératives, mutuelles et fondations et constituent le champ de l'Economie Sociale et Solidaire. Les autres relèvent du champ dénommé « Privé hors Economie Sociale et Solidaire ».

Public (champ ou secteur)

La définition du secteur public est basée sur le statut juridique de l'établissement (employeur ou pas) : les personnes morales et organismes soumis au droit administratif (Ministères, régions, départements, collectivités territoriales et autres établissements publics administratifs) et les personnes morales de droit public soumises au droit commercial (FranceAgriMer, ADEME, CEA, ONF, ...). Les données comptabilisent ainsi l'ensemble des personnels employés par ce type d'organismes quels que soient leur statut ou type de contrat (agent de la fonction publique, contractuels...).

Les organismes au sein du secteur public couvrent les personnes morales que constituent l'État, les collectivités territoriales et les établissements publics.

Rémunération brute (ou salaires bruts)

L'Insee fournit des données sur les salaires versés sous la terminologie « masse salariale » ou « rémunération ».

Les rémunérations sont le cumul des rémunérations brutes des salariés de l'établissement, au cours de l'année d'exercice. Les rémunérations regroupent les salaires et les primes des salariés, avant toute déduction de cotisations obligatoires. Elles correspondent à la masse des rémunérations sur laquelle est calculée la CSG (Contribution Sociale Généralisée).